

routes et développement durable

Les directions interdépartementales des routes agissent



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

nos routes autrement

Les routes ont de tout temps constitué un facteur de développement des sociétés et des individus. Elles sont à la fois le support des échanges économiques et une réponse au besoin de mobilité des hommes.

Toutefois, elles sont concernées au premier chef par les problématiques environnementales : coupure des espaces naturels, consommation de ressources non renouvelables, production de gaz à effet de serre par le transport.

La route est donc en première ligne des problématiques liées au développement durable :

- socio-économique, en raison de la place essentielle de la mobilité dans les facteurs de croissance ;
- environnementale, au regard de la responsabilité des transports dans le changement climatique, l'utilisation de ressources naturelles et l'impact sur la biodiversité.

La Stratégie Nationale du Développement durable, puis le Grenelle de l'Environnement définissent des orientations pour le déploiement d'une politique des transports capable de répondre à ces enjeux.

Les directions interdépartementales des routes (DIR) inscrivent dans cette évolution leurs activités de conception, de réalisation, de modernisation, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national.

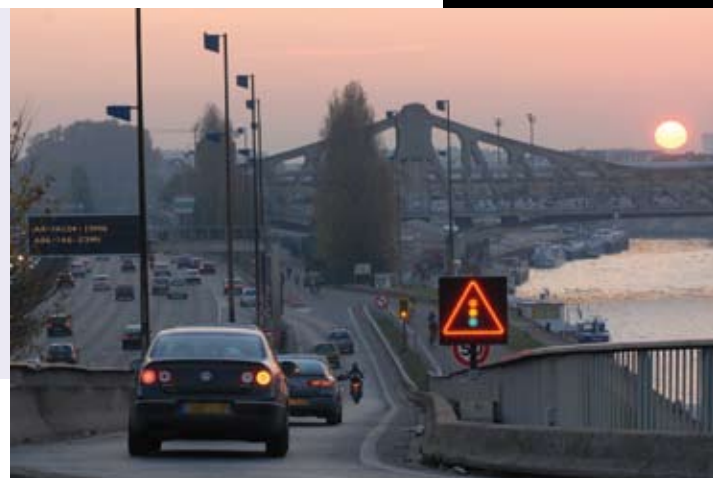
Les DIR sont des administrations éco-responsables : elles participent au plan d'administration exemplaire du ministère. Ce sont également des services socialement responsables : elles font de la sécurité des agents, du fait de leur exposition au risque, une priorité et mettent l'accent sur la formation et la qualification de leur personnel.

exploiter durable

Mieux circuler

Pour les DIR, c'est :

- développer des mesures d'exploitation pour améliorer le rendement de leur réseau (régulation dynamique des vitesses et du nombre de voies, affectation dynamique des voies, utilisation des bandes d'arrêt d'urgence pour les transports collectifs...);
- informer les usagers (radio, panneaux à messages variables, information multimodale...) afin de fiabiliser les temps de parcours, de réduire la congestion et de favoriser l'utilisation des transports en commun ;
- participer aux réflexions visant à intégrer notre réseau en intermodalité (circulation favorisée des transports en commun et des modes doux, covoiturage, pôles d'échanges, parcs relais, sécurisation des cheminements piétons et vélos...);
- déployer la mise en place d'équipements, de matériels (véhicules, engins, etc.), de bâtiments moins consommateurs d'énergie (postes d'appel d'urgence solaires, politique d'éclairage public optimisé, utilisation de panneaux photovoltaïques,...);
- réaliser leurs interventions sur le réseau dans l'objectif de réduire les risques d'accident pour l'utilisateur et leurs agents ;
- multiplier des partenariats avec les associations de protection de l'environnement, les conseils économiques et sociaux régionaux, les grandes agglomérations afin de mettre en place une véritable gouvernance permettant d'éclairer les choix et les décisions locales en matière d'exploitation du réseau ;
- intervenir dans la coordination des acteurs de la mobilité urbaine (participation aux enquêtes ménages, à la mise en place de systèmes intermodaux de gestion des déplacements...).



entretien durable

Moderniser nos pratiques au quotidien et
notre patrimoine routier

Pour les DIR, c'est :

- compléter la connaissance de notre patrimoine notamment par l'impact et les nuisances de notre réseau et par la sensibilité des territoires traversés ;
- déployer une politique de gestion des déchets de l'entretien et de l'exploitation en favorisant la collecte, le tri sélectif et la valorisation des déchets ;
- préserver la biodiversité en développant des modes de gestion écologiques des dépendances vertes, véritables écosystèmes des bords de route (fauchage raisonné, diminution de l'emploi de produits phytosanitaires, plantation d'espèces locales favorables aux abeilles, lutte contre les plantes invasives, traitement des lisières de bois, clôtures...) ;
- multiplier les partenariats techniques (échanges de pratiques avec les entreprises, innovation...) ;
- développer une démarche de réduction des impacts du réseau sur les territoires traversés et des nuisances aux riverains, à travers une politique de requalification environnementale :
 - à l'aide de dispositifs ou d'équipements destinés à lutter contre le bruit émis par le trafic routier ;
 - en maintenant ou en rétablissant des continuités écologiques via notamment les démarches de trame verte et bleue* et la réalisation de passages à faune (biodiversité) ;
 - en réduisant la pollution de l'air (via les barrières végétales par exemple mais aussi via les systèmes de régulation des vitesses et la gestion des événements) ;
 - en préservant la ressource en eau (mise à niveau de l'assainissement routier en lien avec la qualité des milieux récepteurs, optimisation des fondants routiers, construction d'abri à sel...) ;
 - en valorisant le paysage du territoire traversé ;
 - en maintenant en bon état ou en modernisant le réseau pour prévenir les risques inondation, incendie et pollution accidentelle.



**La trame verte et bleue est un maillage écologique du territoire intégrant le besoin de mobilité des espèces. Elle a été mise en avant par le Grenelle de l'environnement pour protéger efficacement la biodiversité. La trame verte est constituée de grands ensembles naturels et des couloirs écologiques les reliant. Elle est complétée par une trame bleue formée de cours d'eau et de masses d'eau ainsi que d'espaces végétalisés qui les accompagnent.*

concevoir durable

Inventer la route de demain

Pour les DIR, c'est :

- concevoir des routes évitant, réduisant et, en dernier recours, compensant les impacts environnementaux et intégrant les contraintes et les enjeux de l'exploitant ;
- intégrer aux différents stades de la conception des projets, les questions de sécurité et de risques pour prévenir les incidents et les accidents y compris ceux liés aux phénomènes climatiques (pollution de l'eau, atteintes à la biodiversité, passages à niveau, tunnels, routes à fortes pentes, sécurité sanitaire, risques technologiques...) ;
- étendre le concept de route évolutive, permettant de s'adapter facilement à la demande de mobilité (de plus en plus tournée vers l'intermodalité et la gestion optimisée du trafic) et aux véhicules du futur ;
- inclure les enjeux environnementaux et socio-économiques dans les analyses multicritères* pour le choix des variantes de tracé en relation avec leurs maîtres d'ouvrage ;
- créer des infrastructures avec pour objectif constant la sécurité de l'utilisateur (démarches d'analyse de l'accidentologie, de sécurité routière, conception avec contrôle de qualité au regard des règles de conception établies par le réseau scientifique et technique) ;
- développer dans leurs études, l'intégration de la notion de coût complet (investissement, fonctionnement, impacts environnementaux), de cycle de vie de l'infrastructure sur le long terme pour que les choix d'aujourd'hui n'engagent pas de façon irréversible les choix de demain ;
- apporter leur appui technique aux maîtres d'ouvrage dans les actions favorisant l'implication des différents acteurs concernés par les prises de décision (gouvernance, concertation, débat public, consultation...).



**Analyse multicritère : (géotechnique, climat, ressources naturelles, réseau hydrographique, faune, flore, urbanisme, développement des territoires, démographie, bruit, qualité de l'air, servitudes techniques, agriculture, patrimoine bâti, patrimoine naturel, paysages, tourisme, archéologie...).*

construire durable

Partager avec les professionnels et les riverains une ambition de chantiers plus verts et plus innovants

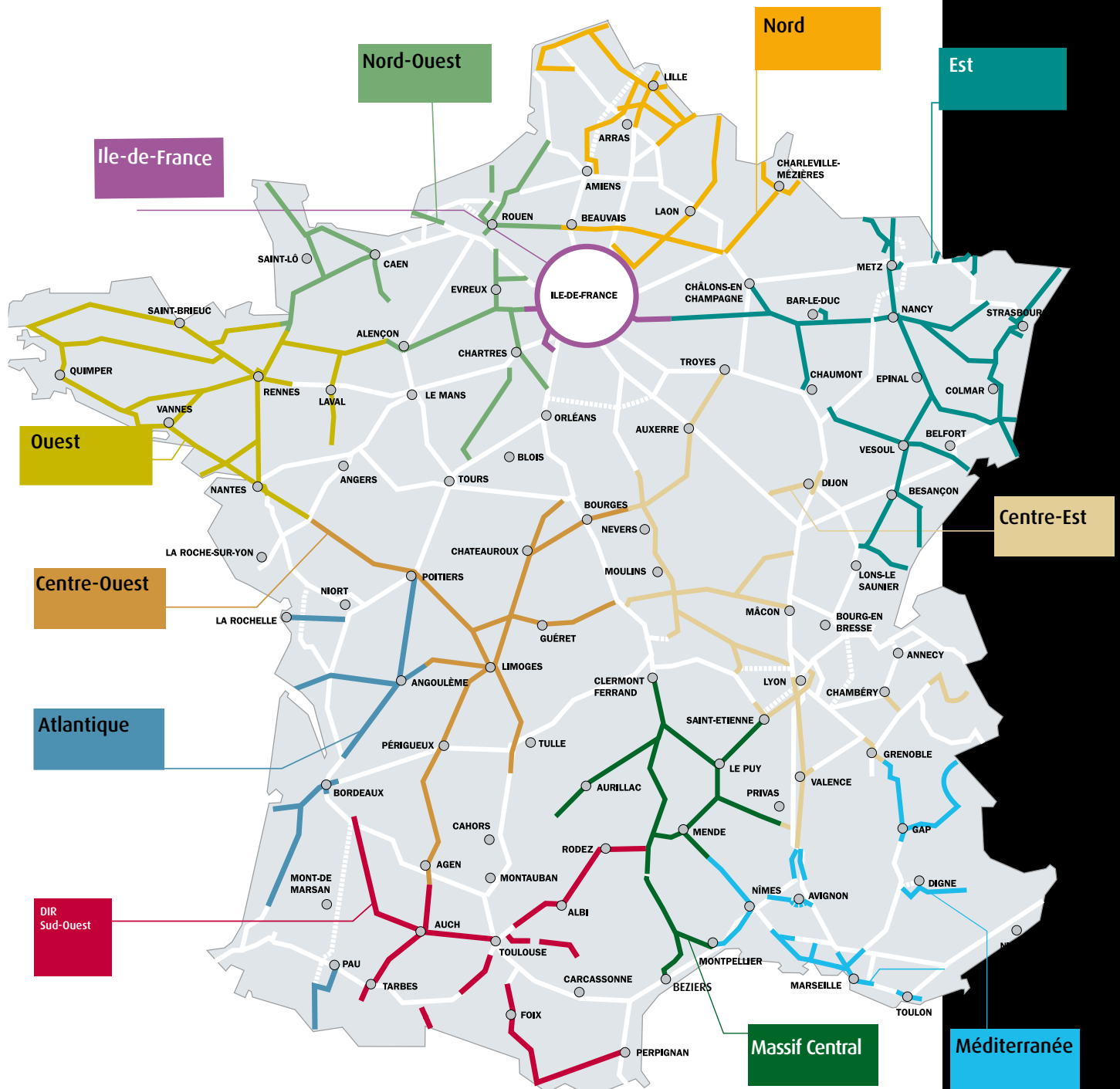
Pour les DIR, c'est :

- soutenir l'innovation en partenariat avec les entreprises afin de rechercher des solutions plus performantes en matière d'économies d'énergie et de ressources naturelles (peintures aqueuses ou à base de coquilles d'huître pour la signalisation horizontale...) ;
- s'inscrire dans l'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voiries et espaces publics urbains, du 25 mars 2009 ;
- développer l'utilisation dans les marchés publics de clauses environnementales et l'utilisation d'éco-comparateurs pour l'analyse de critères environnementaux ;
- utiliser dans les marchés publics les clauses sociales visant à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des personnes en difficulté : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RMI, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification...
- inciter les entreprises à proposer des offres intégrant des économies d'énergies et la préservation des ressources naturelles (la réalisation d'enrobés à basse température, le recyclage des matériaux, la réutilisation du béton de déconstruction sous forme de couches d'assise de chaussée, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères ;
- mettre en place un management environnemental. Les DIR pilotent les chantiers routiers en s'assurant de la prise en compte des engagements de l'Etat, de la préservation des milieux naturels, de la protection de la ressource en eau et de la réduction des nuisances du chantier pour les riverains (bruit, pollution de l'air) ;
- participer à la sensibilisation sur le thème du développement durable à travers l'ouverture des chantiers aux étudiants, universitaires et plus largement au public.



le réseau routier géré par les onze DIR

représente plus de 12400 km de routes nationales et autoroutes non concédées



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement**
Direction des Infrastructures de Transport
Grande Arche de la Défense
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04
Tél. 33 (0)1 40 81 12 09

Janvier 2011
Publication : Christophe Saintillan (DIT)
rédacteur : Jérôme Giurici (DIR Est)
Comité de rédaction : les 11 DIR ont collaboré à l'élaboration
de cette plaquette et en particulier le réseau des chargés de
mission développement durable des DIR
conception et réalisation graphique : Catherine Motsch-Co-
razzini (DIR Est)
Crédit photo : DIR